

Réunion	Ordre du jour
N°2 (2017)	1. Approbation du CR de la réunion du 7 mars 2017 2. Plan de Conception des Travaux : lancement préparation d'un guide UPDS sur le PCT 3. Sujets divers.

Présents à la réunion :		
Mme AUGY – ERG ENVMNT Mme BARITEAU - BURGEAP Mme BLUSSEAU – ARCADIS M. CARRERAS – TESORA Mme CHAMBON - UPDS	M. FAISAN – DEKRA M. FOURNIER – RAMBOLL E M. GALDEMAS - EODD M.GERGELY – RSK ENVMNT M. LANFREY – SOCOTEC	M.LAVALARD – BUREAU VERITAS M. SUIRE – ANTEA GP M. VIRCONDELET – HPC Envirotec Mme WEILL - ARTELIA
Diffusion du CR : tous les adhérents		

N°	Sujet/Action
1.	<p><u>Approbation du CR de la réunion du 7 mars 2017</u></p> <p>Le compte-rendu du collège ingénierie du 7 mars 2017 a été approuvé.</p> <p>Concernant l'OPQIBI, les adhérents font remarquer que certains appels d'offres font maintenant référence aux qualifications OPQIBI. SVI précise que la DGPR a écrit à l'OPQIBI pour leur préciser que leurs qualifications n'étaient pas équivalentes à la certification LNE SSP.</p>
2.	<p><u>Plan de Conception des Travaux : lancement préparation d'un guide UPDS sur le PCT</u></p> <p><i>Cf. document en annexe</i></p> <p>Contexte du PCT L'introduction dans la méthodologie nationale de 2017 d'un PCT, Plan de conception des travaux a fait l'objet d'une demande forte de l'UPDS afin de mettre en avant l'ingénierie de dépollution. Toutefois, bien qu'introduit, ce nouvel outil reste très peu détaillé dans la méthodologie, il n'y a pas d'objectifs de rendu. C'est dans l'intérêt de l'UPDS de proposer quelque chose. Il est donc nécessaire que l'UPDS propose un projet de guide sur ce PCT. Il n'y a pas encore eu de demande de PCT de la part des clients, il va falloir qu'on soit moteur pour que les PCT entrent dans les mœurs. Il y a par contre de plus en plus de demande d'essais pilotes mais cette évolution date de quelques années déjà.</p> <p>Décision : le collège ingénierie valide la création d'un guide UPDS sur le PCT.</p> <p>Contenu du PCT En lien avec l'introduction du bilan massique dans la méthodologie, le PCT doit mettre d'autres objectifs de réhabilitation que les concentrations. Le PCT devrait valoriser la maîtrise d'ouvrage. Il pourrait intégrer des éléments de la loi MOP sur les niveaux de rendu. C'est également l'occasion de définir les limites des prestations des BE. Le PCT va rééquilibrer les responsabilités entre les bureaux d'études et les sociétés de travaux. Le PCT ne doit pas traiter que de la dépollution au sens strict mais aussi des problématiques connexes : juridique, sociologique, biodiversité,... Le PCT ne doit pas exclure des sujets mais plutôt définir ce qui ne concerne pas les SSP.</p>

Réunion	Rédacteur	Approbateur	Version	Page
N° 2	SCH	SVI	0	1/2

N°	Sujet/Action
	<p>Il serait intéressant que le guide UPDS fournisse les définitions de « essais de faisabilité », « essai de traitabilité »,....etc.</p> <p>Qui réalise le PCT ? Le PCT intervient après le PG mais il peut aussi faire partie du PG dans les cas les plus simples. Il appartient donc au domaine B. Le PCT n'est pas une conception des moyens qui relève de la maîtrise d'œuvre. Le PCT n'est pas un APS ou un APD, c'est une étude de faisabilité. EODD souhaite que le PCT soit un programme pour la consultation des entreprises de travaux. Il doit intégrer les études préalables et les objectifs de dépollution. Il y a donc besoin de compétences en étude et en travaux, il ne peut donc être réalisé que par des certifiés AB ou BC. Il serait même intéressant que le PCT soit fait en co-production BE/sociétés de travaux pour les chantiers les plus complexes. Mais le recours à des groupements ne peut être systématique. Il sera nécessaire de travailler avec le collège travaux sur ce projet de guide.</p> <p>Action/Décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le collège ingénierie est favorable à la réalisation du PCT par un groupement BE/société de travaux dans les cas les plus complexes. - mise en place d'un GT commun avec le collège travaux pour avancer ensemble sur le projet de guide UPDS sur le PCT <ul style="list-style-type: none"> >lancement d'un appel à candidature auprès des adhérents > organiser une 1^{ère} réunion du GT PCT avant le 13 juillet.
<p>3.</p>	<p><u>Prochaines réunions</u></p> <p style="text-align: center;">La prochaine réunion du collège ingénierie aura lieu : le 7 novembre de 13h30 à 15h, à la FNADE.</p>

Réunion	Rédacteur	Approbateur	Version	Page
N° 2	SCH	SVI	0	2/2